



PRIX **ACCESS CITY**
AWARD **2026**

#EUAccessCity



Prix Access City Award 2026 – Formulaire De Candidature

Date limite : 9 septembre 2025 (23 h 59 CEST)

À noter :

- Ce document Word n'est fourni qu'à titre d'information.
- **Les candidatures sont soumises uniquement par inscription en ligne sur la page web de candidature**, qui peut être complété à partir du site web du prix Access City Award 2026 : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/disability/access-city-award_en?prefLang=fr
- **Le nombre maximum de caractères possible pour chaque réponse comprend les espaces.** Veuillez tenir compte du fait que les réponses seront interrompues une fois atteinte la limite de caractères.
- Les formulaires de candidature doivent être remplis de préférence en anglais, mais les autres langues officielles de l'UE (*) seront acceptées. Aucune autre langue ne sera admise.
- Avant de remplir le formulaire, lisez attentivement la **Note d'orientation pour les candidats** et le **règlement du concours** qui l'accompagnent, disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE.
- Seules les candidatures conformes aux critères d'admissibilité et d'éligibilité précisés dans le règlement du concours seront acceptées.
- Le secrétariat de l'ACA (secretariat@accesscityaward.eu) est mis à disposition pour apporter des éclaircissements sur la façon de remplir les formulaires. La qualité linguistique n'a pas d'importance pour l'évaluation de votre candidature. Il sera néanmoins essentiel de s'assurer que les informations relatives à vos activités en matière d'accessibilité sont bien diffusées, car elles détermineront vos chances de remporter le prix.

* L'UE compte 24 langues officielles: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

A. IDENTITÉ DE LA VILLE

Nom de la ville :

Pays :

Taille de la ville (nombre d'habitants) :

Brève description de la ville (max. 700 caractères, espaces compris)

B. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Veuillez fournir une description générale des initiatives en matière d'accessibilité existantes et prévues, en lien avec les quatre domaines suivants :

- a. l'environnement bâti et les espaces publics;
- b. les transports et les infrastructures associées;
- c. l'information et la communication, y compris les technologies de l'information et de la communication;
- d. les installations et les services publics.

Max. 2 600 caractères, espaces compris.

C. APPROPRIATION/NIVEAU D'ENGAGEMENT

Veuillez décrire votre approche générale et votre stratégie globale pour améliorer l'accessibilité dans votre ville et comment la politique est mise en œuvre ou doit être mise en œuvre.

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

D. INCIDENCE

- 1) Comment les politiques/initiatives de la ville ont-elles amélioré l'égalité d'accès et la qualité de vie des personnes handicapées ? Il est important de mentionner les projets qui impliquent également des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

- 2) En dehors des personnes handicapées, quels sont les bénéfices de ces initiatives pour une part plus large de la population ?

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

E. QUALITE ET DURABILITE DES RÉSULTATS

1) Comment assurez-vous la qualité et la durabilité des résultats de vos mesures d'accessibilité ?

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

2) Quels sont vos plans et vos initiatives pour la poursuite de ces efforts dans l'avenir ?

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

3) Votre ville a-t-elle déjà utilisé des fonds de l'UE, en particulier pour promouvoir l'accessibilité ? Comment votre ville informe-t-elle ses citoyens des actions impliquant des fonds de l'UE ? (Facultatif)

Il s'agit d'une question facultative, qui n'aura aucune incidence sur l'évaluation de la candidature. Le candidat n'est pas obligé d'y répondre si elle n'est pas pertinente.

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

F. IMPLICATION DES PERSONNES HANDICAPEES ET DES PARTENAIRES CONCERNES

1) Veuillez décrire l'implication des personnes handicapées, de leurs organisations représentatives et d'experts en accessibilité, que ce soit pour la planification, la mise en œuvre ou la gestion des politiques et initiatives de la ville visant à une accessibilité accrue.

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

2) Menez-vous des activités de sensibilisation ou d'information autour du thème de l'accessibilité ? Échangez-vous et partagez-vous expériences et bonnes pratiques avec d'autres villes au niveau local, régional, national et/ou européen ? Si c'est le cas, veuillez les décrire.

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

3) Avez-vous intégré l'accessibilité dans d'autres initiatives entreprises par votre ville ? Si oui, vous pouvez mentionner les initiatives sur lesquelles votre ville a travaillé, même si elles ne concernaient pas directement les personnes handicapées, si elles ont nécessité des mesures pour améliorer l'accessibilité ou pour accroître la sensibilisation au handicap et à l'accessibilité.

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

G. POURQUOI VOTRE VILLE MÉRITE-T-ELLE LE PRIX ACCESS CITY AWARD 2026 ?

Présentez succinctement votre politique et vos actions générales en matière d'accessibilité. Veuillez expliquer pourquoi vos résultats et la politique de votre ville en matière d'accessibilité sont remarquables et pourquoi vous pensez que votre ville mérite le prix Access City Award 2026.

Max. 1 300 caractères, espaces compris.

H. PARMI LES INITIATIVES QUE VOUS AVEZ PRISES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ, LESQUELLES S'ATTACHENT À AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT ?

Étant donné que la Commission européenne a l'intention de décerner une mention spéciale «Accessibilité au logement» dans le cadre de l'édition de cette année du prix Access City Award, veuillez donner des exemples d'initiatives sur lesquelles vous avez travaillé qui s'attachent à améliorer l'accessibilité au logement, y compris à un logement social et abordable, afin que les personnes handicapées puissent vivre dans la dignité et participer pleinement à la société et à l'économie dans votre ville. Veuillez également décrire si et de quelle manière les communautés locales et les parties prenantes concernées ont été associées et ont participé au processus de conception et de mise en œuvre de cette initiative.

Max. 2 000 caractères, espaces compris.

I. PARMI LES INITIATIVES QUE VOUS AVEZ PRISES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ, QUELLE AUTRE MÉRITE UNE MENTION SPÉCIALE? (FACULTATIF)

Il s'agit d'une question facultative. Le candidat n'est pas obligé d'y répondre si elle n'est pas pertinente.

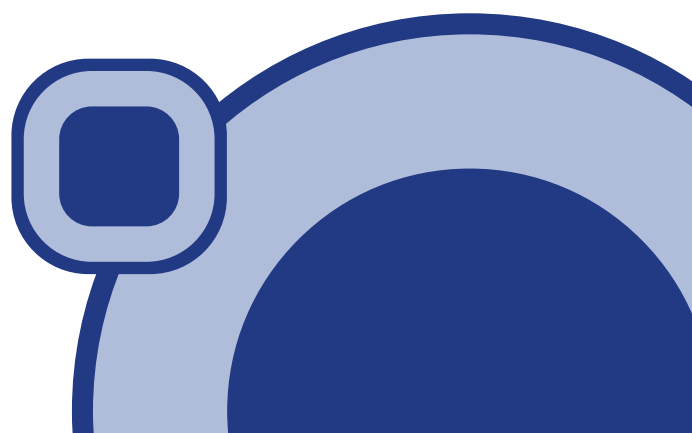
Veuillez donner un ou plusieurs exemples concrets et des informations sur d'autres initiatives visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées sur lesquelles vous avez travaillé pouvant être retenues pour l'attribution d'une mention spéciale. Veuillez également décrire si et de quelle manière les communautés locales et les parties prenantes concernées ont été associées et ont participé au processus de conception et de mise en œuvre de ces initiatives. N'incluez pas les initiatives qui améliorent l'accessibilité au logement déjà mentionnées dans la section ci-dessus.

Max. 2 000 caractères, espaces compris.

J. COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DU CONCOURS ACCESS CITY AWARD 2026 ?

[Plusieurs réponses possibles]

- E-mail du secrétariat de l'ACA
- Appel téléphonique du secrétariat de l'ACA
- Commission européenne (site Web, média, communiqué de presse, etc.)
- Autres institutions de l'UE (par exemple, le Comité des régions)
- Réseaux de villes de l'UE (par exemple, Eurocities, Polis, ENAT, CCRE, etc.)
- Représentations permanentes des États membres de l'UE auprès de l'UE/ bureaux de représentation des régions de l'UE
- Administration nationale/locale
- Précédentes villes lauréates de l'ACA
- Le Forum européen des personnes handicapées ou une autre organisation de personnes handicapées au niveau de l'UE
- Organisations nationales/locales de personnes handicapées
- Collègues
- Autre (veuillez préciser) (+ ENCADRÉ)



K. DOCUMENTS À L'APPUI

En plus des informations communiquées dans le formulaire de candidature, les candidats doivent téléverser jusqu'à cinq fichiers, à savoir :

1. Déclaration du maire (**obligatoire**) [Téléverser le fichier / Ajouter le lien :]
2. Déclaration sur l'honneur (**obligatoire**) [Téléverser le fichier / Ajouter le lien :]
3. Le formulaire type « Entité légale » (LEF) (**obligatoire**) [Téléverser le fichier / Ajouter le lien :]
4. Le formulaire de signalétique financier (FIF) (**obligatoire**) [Téléverser le fichier / Ajouter le lien :]
5. Une présentation PowerPoint de 10 diapositives pour illustrer et mettre en avant les points forts de leur candidature (**facultatif**) [Téléverser le fichier / Ajouter le lien :]

Les fichiers téléversés doivent répondre aux exigences suivantes :

- Les villes candidates sont encouragées à soumettre leurs documents en anglais, afin de faciliter l'évaluation et d'accélérer le processus d'évaluation. Les documents soumis dans l'une des langues officielles de l'UE seront toujours acceptés. Aucune autre langue ne sera admise.
- La taille maximale par fichier est de 10 Mo.
- Les formats de fichiers acceptés sont doc, docx, rtf, pps, ppsx, ppt, pptx, xls, xlsx, pdf, zip, gif, jpeg, jpg, png.
- Chaque document téléversé doit être nommé de façon appropriée. Le nom du fichier doit être en anglais et doit indiquer clairement ce que celui-ci représente ou contient.

Vous pouvez fournir de brèves informations complémentaires sur le contenu des documents à l'appui dans le champ ci-dessous :

Max. 3 000 caractères, espaces compris

L. COORDONNÉES DE CONTACT ET LIENS

Nom :

Poste/Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Site Web officiel de la ville :

Pages web éventuellement consacrées à l'accessibilité ou contenant des informations sur ce thème :

Adresse postale (pour recevoir les courriers de la Commission européenne) :

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Sauf demande explicite du contraire de la part de la ville candidate, les textes de présentation soumis pourront être publiés sur le site web du prix Access City Award 2026: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/disability/access-city-award_en?prefLang=fr. Le traitement des données personnelles sera conforme aux exigences du règlement (UE) n° 2018/1725: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2018/1725/oj/fra>.

